

lundi 24 décembre 2007, mis à jour à 10:45

## Justice

### Paul Barril présenté au juge d'instruction

L'EXPRESS.fr

**L'ex-capitaine de gendarmerie Paul Barril a été mis en garde à vue à Marseille, jeudi dernier, dans le cadre de l'enquête sur le cercle de jeux parisien Concorde.**



L'ex-officier de gendarmerie Paul Barril a passé les 48 dernières heures de sa garde à vue, qui a débuté jeudi, à l'hôpital, a déclaré lundi matin son avocate marseillaise à un journaliste de l'AFP alors que son client arrivait au tribunal pour être entendu par un juge.

M. Barril, en garde à vue dans le cadre de l'enquête sur une affaire de blanchiment présumé au sein du cercle de jeux parisien Concorde, est arrivé peu avant 11h00 à bord d'une voiture de police banalisée au tribunal de grande instance de Marseille où il doit être entendu par le juge d'instruction Serge Tournaire, a constaté le journaliste de l'AFP.

Selon son avocate, Me Sophie Jonquet, Paul Barril, âgé de 61 ans, qui souffre d'une insuffisance cardiaque, "a subi une coronographie le 20 novembre". Lors de son interpellation, il oublié ses médicaments, ce qui explique qu'il a dû être hospitalisé à la Timone tout le week-end, a-t-elle précisé.

Le capitaine Barril est mis en cause par l'une des personnes déjà écrouées dans cette affaire. Celle-ci l'a mentionné comme faisant partie d'un système de protection mis en place autour du cercle Concorde, selon une source proche de l'enquête qui a précisé que Paul Barril s'est plaint d'être mis en cause à tort.

Mis en cause pour association de malfaiteurs, il lui est reproché d'avoir apporté son concours à l'un des groupes de truands désireux de prendre le contrôle du cercle Concorde, selon une autre source proche de l'enquête.

L'affaire du cercle Concorde a débuté fin novembre par un vaste coup de filet opéré à Paris, Ajaccio et Marseille qui a notamment permis l'interpellation et l'incarcération de Roland Cassone, considéré comme un des grands parrains du sud de la France.

L'enquête est confiée à la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille, en charge du grand banditisme, et qui a compétence de la frontière italienne à la frontière espagnole ainsi qu'en Corse.